MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1159 **8 mai 2014**

SOMMAIRE

2A2V Audiovisuel 55615
Bativia.Lux 55622
BlueOrchard Asset Management (Luxembourg) S.A. 55623
Café Caramba 55616
Cleome Index 55631
EPF Acquisition Co 16 S.à r.l. 55605
F9 Holding S.à r.l. 55597
FED Holding S.A. 55588
Fenster-Eck S.à r.l. 55626
Fermaca Luxembourg S.à r.l. 55627
Fidacoz S.à.r.l. 55586
Fidacoz S.à.r.l. 55587
Finacer S.A. 55587
Finopar Holding S.A. 55587
Firma Alff S.A. 55588
Firma Alff S.A. 55588
FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG 55588
FRATELLI International, Société anonyme 55625
FRISCH RAMBROUCH Autocars S.A. ... 55625
Fritz Neuhöfer Fourrage Exclusif S.A. ... 55625
GELF Investments (Lux) S.àr.l. 55625
H 1 S.C.I. 55615
Helong-inf Lux S.A. 55632
IBT Consulting Sàrl 55621
Innovation Arch 55618
Phoenix a.s.b.l 55617
Silverback Investments S.à r.l. 55630
Tamarindo Investments S.A. 55617
Tamper Technology S.A. 55618
Tandberg Data Holdings S.à r.l. 55614
Terminal Investment Limited SA 55615
The Simpleshow Company S.A. 55617
Trustconsult Group S.A. 55597
Uluwatu Investments S.A. 55614
VCST Holdco Lux S.A. 55586
WLM S.A. 55586
Zephyr Capital Investments S.A. 55586

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

—

Les comptes consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour: VCST Holdco Lux S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Hélène Schorr

Référence de publication: 2014039837/15.

(140045294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 129.352.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mars 2014 que:

- Mrs Marianne GOEBEL, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Luxembourg) a été nommée président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014039858/16.

(140045438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

WLM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 112.223.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039850/14.

(140045150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Fidacoz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 25.376.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036397/9.

(140041712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fidacoz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 25.376.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036398/9.

(140041729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Finacer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.678.

—

Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2014

Les résolutions suivantes ont été prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2014:

1/ Les mandats des administrateurs

- Hendrik Slabbinck
- Julie Slabbinck
- SA Quadriconseil

prennent fin à dater de ce jour.

2/ Sont appelés à dater de ce 31/01/2014, aux fonctions d'administrateurs:

- Astrid Florizoone, née le 05/02/1988 à Ostende, domiciliée Guido Gezelle Plein 2 à B-8620 Nieuwpoort
- Lynn Florizoone, née le 21/05/1986 à Ostende, domiciliée Guido Gezelle Plein 2 à B-8620 Nieuwpoort
- Barbara Florizoone, née le 08/01/1990 à Ostende, domiciliée Guido Gezelle Plein 2 à B-8620 Nieuwpoort.

3/ Le conseil d'administration a décidé de révoquer Monsieur Slabbinck Hendrik de ses fonctions d'administrateur-délégué et désigne comme nouvel administrateur-délégué, Astrid Florizoone, prénommée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature. Tout acte engageant la société devra obligatoirement revêtir la co-signature de l'administrateur-délégué, Astrid Florizoone.

4/ Est maintenu aux fonctions de commissaire aux comptes, Omer Collard, administrateur de société, né à Harsin le 01/03/1935 et demeurant Grand Rue 24 à L-9530 Wiltz.

5/ Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l' assemblée générale tenue en 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h.

Fait à Wiltz, le 31/01/2014.

Astrid Florizoone / Lynn Florizoone / Barbara Florizoone

Les comparants

Référence de publication: 2014036400/30.

(140041356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Finopar Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.858.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- FINOPAR HOLDING S.A, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Cynthia FAVARI, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Me Cynthia FAVARI
Avocat

Référence de publication: 2014036401/18.
(140041207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Firma Alff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 2, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.123.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014036402/9.
(140041887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Firma Alff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 2, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.123.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014036403/9.
(140041890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 29.891.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.2014.
Anell / Tiburzi
Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2014036407/12.
(140041726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

FED Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 185.026.

—

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty eighth day of February.
Before Us Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

STARGLADE MANAGEMENT LIMITED, a company with registered office at Winnington House, 2 Woodberry Grove, North Finchley, London N12 0DR,

here represented by Ms Flora Gibert, Notary's employee, residing professionally in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "FED HOLDING S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplish these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), represented by 100 (one hundred) shares of a par value of three hundred ten Euros (310.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by one director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders
Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of the month of May at 10.00. a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The approval of the general meeting is requested for any decision regarding the disposal or transfer of any participation owned by the Company.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transistory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party, STARGLADE MANAGEMENT LIMITED, prenamed, hereby represented by Ms. Flora Gibert, prenamed, hereby declares to subscribe hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these Shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Déclaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting
Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditor at one (1).

2) The following persons are appointed as Directors:

- Mr. Yannick Monardo, private employee, born on 8 th January 1984 in Saint-Avold (France), with professional address at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,

- Mr. Massimo Raschella, private employee, born on 16 April 1978 in Differdange (Luxembourg), with professional address at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,

- Mr. Mauro Cadorin, private employee, born in Asolo (Italy) on the 24 th June 1974, with professional address at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

3) The following person is appointed as the Statutory Auditor:

- Veridice Sarl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B154843.

4) The registered office is established in L-1330 Luxembourg 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5) The mandates of the directors and of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

STARGLADE MANAGEMENT LIMITED, une société établie au Royaume-Uni, ayant son siège social à Winnington House, 2 Woodberry Grove, North Finchley, Londres N12 0DR,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FED HOLDING S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y indus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois-cent-dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 10 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

L'approbation de l'assemblée des actionnaires est requise pour toute décision concernant l'aliénation ou le transfert de toute participation détenue par la Société.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis, la comparante, STARGLADE MANAGEMENT LIMITED, prénommé, dûment représenté par Madame Gibert, prénommée, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société. Toutes ces Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs:

- Mr. Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,

- Mr. Massimo Raschella, employé privé, né à Differdange (Luxembourg) le 16 avril 1978, demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,

- Mr. Mauro Cadorin, employé privé, né à Asolo (Italie) on the 24 Juin 1974 demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

3) La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société:

- Veridice Sarl, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843.

4) Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 mars 2014. Relation: LAC/2014/9566. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014035322/450.

(140040062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Trustconsult Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 46.233.

—

Extrait des résolutions adoptées en date du 13 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TRUST-CONSULT GROUP S.A.

- Mr. Michel CAILLARD, né le 21 juillet 1944 à Bayonne (France), résidant au 60, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'au 18 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUSTCONSULT GROUP S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014039821/14.

(140045179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

F9 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.018.

—

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

F9 International Holdings, LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, registered with the division of Corporations of the State of Delaware under the number 5241635, duly represented by its Vice President, Mr Diego RICO,

here represented by Mr Vincenzo ARNÒ, maître en droit, professionally residing at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York (USA) in February 2014.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned the notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company) which shall be governed by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of "F9 Holding S.à r.l.".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at ninety thousand euro (EUR 90,000) represented by ninety thousand (90,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by a decision of the sole shareholder or by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to third parties is subject to the approval given by the general meeting of the shareholders at a majority of at least three quarters of the share capital of the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will apply.

Art. 11. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, representing at least three quarters of the paid-in share capital of the Company.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Title III. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be shareholders. In the case where the Company is managed by several managers, each manager shall be assigned either an A signatory power (each an A Manager) or a B signatory power (each a B Manager) and such managers shall constitute a board of managers. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed, revoked and replaced by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders owning more than half of the share capital of the Company, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely and without cause (ad nutum) at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A Manager and one B Manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

Art. 19. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 20. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 21. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 22. Any shareholder may, by a written power of attorney, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Art. 23. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 24. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 25. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. Five per cent (5 %) of the net profit, represented by the gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, is set aside for the establishment of a statutory

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Title VII. Statutory auditor - External auditor

Art. 29. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Title VIII. Applicable law

Art. 30. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

F9 International Holdings, LLC, prenamed, declares to subscribe to all the ninety thousand (90,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid-up by contribution in kind which consists of ninety thousand (90,000) shares of F9 International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 175.014, representing 90% of this company's share capital, having a value of ninety thousand euro (EUR 90,000), so that the shares having a value of ninety thousand euro (EUR 90,000) are at the free disposal of the Company, evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

The contributed shares are freely transferable as has been confirmed by the shareholders of the company whose shares have been contributed.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributed shares having a value of ninety thousand euro (EUR 90,000) are thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:

as A Manager:

Mr Diego RICO, company executive, born on 29 August 1965 in Bogotá (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18 th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

as B Managers:

- Mr Vincenzo ARNÒ, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

- Mr Vincent BOUFFIOUX, accountant, born on 1 May 1970 in Ottignies, (Belgium), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

F9 International Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro B 5241635, dûment représentée par son Vice-Président, Monsieur Diego RICO,

ici représentée par Monsieur Vincenzo ARNÒ, maître en droit, demeurant professionnellement au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA) en février 2014.

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I er . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de «F9 Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, doivent être respectées.

Art. 11. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Titre III. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si la Société est gérée par plusieurs gérants, chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A (chacun un Gérant A), soit un pouvoir de signature B (chacun un Gérant B) et, ensemble, les gérants formeront un conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) désignés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) (ad nutum) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présent statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un Gérant A et un Gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 16. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 21. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 22. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Art. 23. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 27. Sur le bénéfice net, représenté par les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Titre VII. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises

Art. 29. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 30. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

F9 International Holdings, LLC, précitée, déclare souscrire à toutes les quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en nature constitué par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de F9 International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.014, représentant 90% du capital social de cette société, ayant une valeur de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000), de sorte que les parts sociales d'une valeur de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000) se trouvent dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié par un certificat d'évaluation au notaire instrumentaire.

Les parts sociales apportées sont librement cessibles ainsi qu'il a été confirmé par les associés de la société de laquelle les parts sociales ont été apportées.

Le certificat d'évaluation et la confirmation des associés, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales apportées ayant une valeur de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000) sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Résolutions des associés

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera est établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

en tant que Gérant A:

Monsieur Diego RICO, company executive, né le 29 août 1965 à Bogotá (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18 th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis d'Amérique.

en tant que Gérants B:

- Monsieur Vincenzo ARNÒ, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Vincent BOUFFIOUX, comptable, né le 1 er mai 1970 à Ottignies (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Arnò et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mars 20104. LAC/2014/9652. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014035332/400.

(140039944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

EPF Acquisition Co 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.021.

—

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before the undersigned, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960

hereby represented by Matthias Prochaska, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "EPF Acquisition Co 16 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2014.

Subscription and payment

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at seven (7) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B manager with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

class B manager:

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Warren Justice, born on 2 July 1966 in Epsom, United Kingdom, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Matthias Prochaska, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 16 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés)

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-).

La montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à sept (7) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Warren Justice, né le 2 juillet 1966 à Epsom, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 février 2014. LAC/2014/6164. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035301/517.

(140039965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Uluwatu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.789.

—

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 26 février 2014

Première résolution

Renouvellement de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc Augier accepte ce mandat pendant la durée de son mandat d'Administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

ULUWATU INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014039825/16.

(140045482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Tandberg Data Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.829.

—

Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 janvier 2014 entre FBC Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B142133 avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et Overland Technologies Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B184301 avec le Registre de Commerce et des Sociétés

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de Luxembourg, les 12.501 parts nominatives d'une valeur nominale de EUR 1 sont transférées à Overland Technologies Luxembourg S.à r.l.

- Overland Technologies Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B184301 avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, détient 12.501 parts nominatives d'une valeur nominale de EUR 1 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tandberg Data Holdings S.à r.l.
Nathalie Chevalier
Gérant B

Référence de publication: 2014039791/21.

(140045131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Terminal Investment Limited SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 174.117.

—

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 février 2014, Monsieur Etienne De Crépy, né le 9 juillet 1971 à Paris (France) demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé administrateur avec effet au 28 février 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Terminal Investment Limited SA

Référence de publication: 2014039793/13.

(140045858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

H 1 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 424.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Décision des propriétaires de H1 S.C.I. Numéro d'immatriculation E424:

Liquidation volontaire de H1 S.C.I.

Il a été décidé par les propriétaires de H1 S.C.I. que H1 S.C.I devrait être liquidée.

Cette décision a été prise parce que H1 S.C.I. est resté inactif depuis sa constitution.

La décision de liquider la SCI est fait le 18 Mars 2014.

Luxembourg, le 18 Mars 2014.
H1 S.C.I.
Jason Rea / Signature
Signataire
25 Val St André / -
Luxembourg / -
L-1128 / -

Référence de publication: 2014040470/20.

(140045761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

2A2V Audiovisuel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.807.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039861/14.

(140045792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Café Caramba, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 69, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 111.946.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Angel GARCIA MARTINEZ, gérant de sociétés, né le 30 juillet 1965 à Salamanca (Espagne), demeurant à L-1260 Luxembourg, 81, rue de Bonnevoie,

2) Madame Abilène FERREIRA BONFIM, épouse GARCIA MARTINEZ, gérante de société, née le 8 octobre 1975 à Bertopolis (Brésil), demeurant à L-1260 Luxembourg, 81, rue de Bonnevoie,

tous deux ici représentés par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "CAFE CARAMBA", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 69, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111946, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, le 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 25 février 2006;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les "Associés");

4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation;

6) Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, lesquels auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que les liquidateurs requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Angel GARCIA MARTINEZ et Madame Abilène FERREIRA BONFIM, épouse GARCIA MARTINEZ au L-1260 Luxembourg, 81, rue de Bonnevoie;

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GARCIA MARTINEZ, A. FERREIRA BONFIM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2014. LAC/2014/8714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014035797/57.

(140040650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Phoenix a.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 87, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg F 7.304.

—

Art. 1 er . Adresse du siège de l'association:

87 rte de Thionville L-2611 Luxembourg

Luxembourg, le 10.03.2014.

A. Feller / F. Wagner / R. Meneghetti

Président / Membre Fondateur / Vice-Président

Référence de publication: 2014040476/12.

(140045504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

The Simpleshow Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.763.

—

Le conseil d'administration de la Société a révoqué CITCO C&T (LUXEMBOURG) S.A. (précédemment FIDES INTER-CONSULT S.A.), ayant son siège social au 6-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B139.857 de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 12 mars 2014.

KOHL & PARTNER S.A., ayant son siège social au 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, immatriculé au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 63.640, a été nommé comme commissaire aux comptes de la Société à compter du 12 mars 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039797/16.

(140045441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Tamarindo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.791.

—

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 26 février 2014

Première résolution

Renouvellement de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc Augier accepte ce mandat pendant la durée de son mandat d'Administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

TAMARINDO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014039805/16.

(140045465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tamper Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.750.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 15 avril 2013 tenue extraordinairement le 1er août 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039807/16.

(140045754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Innovation Arch, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.160,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.642.

—

In the year two thousand and fourteen, on the third day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of the board of managers of Innovation Arch S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 181642 (the Company),

pursuant to a resolution of the board of managers of the Company (the Board) adopted during a meeting of the Board held on 21 January 2014 (the Meeting).

An extract of the minutes of the Meeting, initialled ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing person, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1. The Company was incorporated on 8 November 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n° 3178 of 13 December 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

2. The share capital of the Company was set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3. Pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company was set at fifty million Euro (EUR 50,000,000), excluding the share capital of the Company and the Board may be authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised share capital, as referred to above, with or without increase of the number of issued shares of the Company in whole or in part from time to time, within a period expiring on 8 November 2018.

4. During the Meeting, the Board has decided to ratify:

(i) the increase of the share capital of the Company, effective as of 18 November 2013 (the First Effective Date) by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000) from its then current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to a new amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500), through (i) the creation and issuance of one thousand (1,000) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which subscription has been reserved to Lux Pillar S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Com-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

panies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 181640 (the Sole Shareholder), in its capacity as sole shareholder of the Company, and (ii) the contribution of an amount of fourteen thousand Euro (EUR 14,000) to the share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalise luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), by way of a contribution of cash in an aggregate amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000) by the Sole Shareholder to the benefit of the Company (the First Share Capital Increase); and

(ii) the increase of the share capital of the Company, effective as of 7 January 2014 (the Second Effective Date) by an amount of one thousand six hundred sixty Euro (EUR 1,660) from its then current amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) up to a new amount of fifteen thousand one hundred sixty Euro (EUR 15,160), through (i) the creation and issuance of one thousand six hundred (1,660) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which subscription has been reserved to the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, and (ii) the contribution of an amount of twenty-three thousand two hundred forty Euro (EUR 23,240) to the share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalise luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), by way of a contribution of cash in an aggregate amount of twenty-four thousand nine hundred Euro (EUR 24,900) by the Sole Shareholder to the benefit of the Company (the Second Share Capital Increase and together with the First Share Capital Increase, the Share Capital Increases).

5. The availability on the First Effective Date of the fifteen thousand (EUR 15,000) used for the purpose of the First Share Capital Increase has been certified to the undersigned notary who accepts it.

6. The availability on the Second Effective Date of the twenty-four thousand nine hundred Euro (EUR 24,900) used for the purpose of the Second Share Capital Increase has been certified to the undersigned notary who accepts it.

7. As a consequence of the completion of the Share Capital Increases, the share capital of the Company now amounts to fifteen thousand one hundred sixty Euro (EUR 15,160), represented by fifteen thousand one hundred sixty (15,160) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all of which are held by the Sole Shareholder.

8. As a consequence of the completion of the Share Capital Increases, the first paragraph of article 5 (Share capital) of the Articles is amended and now reads as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,160 (fifteen thousand one hundred sixty Euro), represented by 15,160 (fifteen thousand one hundred sixty) ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

9. As a consequence of the completion of the Share Capital Increases, the second paragraph of article 5 (Share capital) of the Articles is amended and now reads as follows:

"The authorised share capital of the Company is set at EUR 49,997,340 (forty-nine million nine hundred ninety-seven thousand three hundred forty Euro)."

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,600.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date stated at the beginning of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg,

agissant comme mandataire du conseil de gérance de Innovation Arch S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 181642 (la Société),

en vertu d'une décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil) adoptée lors d'une réunion du Conseil tenue le 21 janvier 2014 (la Réunion).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Un extrait du procès-verbal de la Réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexé au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le mandataire de la partie comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée le 8 novembre 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3178 en date du 13 Décembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

3. En vertu de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société s'élève à cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000), à l'exclusion du capital social de la Société et le Conseil pourra être autorisé à augmenter le capital social actuel d'un montant correspondant au montant du capital autorisé, tel que mentionné ci-dessus, avec ou sans augmentation du nombre de parts sociales émises de la Société en tout ou en partie le cas échéant, pour une période prenant fin le 8 novembre 2018.

4. Lors de la Réunion, le Conseil a décidé de ratifier:

(i) l'augmentation du capital social de la Société, ayant pris effet au 18 novembre 2013 (la Première Date d'Effet) par un montant de mille Euros (EUR 1.000) de son précédent montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à un nouveau montant de treize mille cinq cents Euros (EUR 13.500), au travers de (i) la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, dont la souscription a été réservée à Lux Pillar S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 181640 (l'Associé Unique), agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, et (ii) l'apport d'un montant de quatorze mille Euros (EUR 14.000) au compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 1999 - Prime d'émission, par voie d'apport en numéraire d'un montant total de quinze mille Euros (EUR 15.000) par l'Associé unique au bénéfice de la Société (la Première Augmentation de Capital); et

(ii) l'augmentation du capital social de la Société, ayant pris effet au 7 janvier 2014 (la Seconde Date d'Effet) par un montant de mille six cent soixante Euros (EUR 1.660) de son précédant montant de treize mille cinq cents Euros (EUR 13.500) à un nouveau montant de quinze mille cent soixante Euros (EUR 15.160), au travers de (i) la création et l'émission de mille six cent soixante (1.660) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, dont la souscription a été réservée à l'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, et (ii) l'apport d'un montant de vingt-trois mille deux cent quarante Euros (EUR 23.240) au compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 1999 - Prime d'émission, par voie d'apport en numéraire d'un montant total de vingt-quatre mille neuf cents Euros (EUR 24.900) par l'Associé unique au bénéfice de la Société (la Seconde Augmentation de Capital, et ensemble avec la Première Augmentation de Capital, les Augmentations de Capital).

5. La disponibilité à la Première Date d'Effet des quinze mille Euros (EUR 15.000) employés pour les besoins de la Première Augmentation de Capital a été certifiée au notaire instrumentant qui l'accepte.

6. La disponibilité à la Seconde Date d'Effet des vingt-quatre mille neuf cents Euros (EUR 24.900) employés pour les besoins de la Seconde Augmentation de Capital a été certifiée au notaire instrumentant qui l'accepte.

7. En conséquence de la réalisation des Augmentations de Capital, le capital social de la Société s'élève désormais à quinze mille cent soixante Euros (EUR 15.160), représenté par quinze mille cent soixante (15.160) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, lesquelles sont entièrement détenues par l'Associé Unique.

8. En conséquence de la réalisation des Augmentations de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 (Capital social) des Statuts est modifié comme suit:

"Le capital social de la Société s'élève à EUR 15.160 (quinze mille cent soixante Euros), représenté par 15.160 (quinze mille cent soixante) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune."

9. En conséquence de la réalisation des Augmentations de Capital, le deuxième paragraphe de l'article 5 (Capital social) des Statuts est modifié comme suit:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 49.997.340 (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante Euros)."

Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.600.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. ARNAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2014. Relation: LAC/2014/5705. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014035916/165.

(140040990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

IBT Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1928 Luxembourg, 8, rue Jean Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 43.931.

—

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Margareta HAGSTEDT, femme d'affaires, née à Hallestad (Suède) le 13 juin 1954, demeurant à L-1928 Luxembourg, 8, rue Jean Lentz,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "IBT Consulting S.à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 43.931, a été constituée originairement sous la dénomination de Gardiner Consulting S.à r.l., suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 13 août 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 15 mai 1998 contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1928 Luxembourg, 8, rue Jean Lentz et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1 er alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'Associée et Gérante Unique est actuellement: L-1928 Luxembourg, 8, rue Jean Lentz.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Junglinster, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014035920/44.

(140040912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Bativia.Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 177.862.

—

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

HOME Gestion, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.545, représentée par son administrateur unique en fonction Monsieur Laurent MORILLON, directeur technico-commercial, né à La Guerche (France), le 31 mars 1966, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 10, rue Prés Lemoine

lui-même ici représenté par Fiduciaire Eurolux, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 196, rue du Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.752,

elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue du Beggen,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Bativia.Lux", ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 177.862, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1747 du 20 juillet 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet au 1 er mars 2014, le siège social vers L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1 er alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014035774/45.

(140040733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BlueOrchard Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.191.

—

In the year two thousand and fourteen, on twenty-fourth February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "BlueOrchard Asset Management (Luxembourg) S.A.", a société anonyme having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, incorporated by a deed of Maître Jëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, dated June 26 th , 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 170191 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2072 of August 21 st , 2012. The Articles of Association have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Hoa LE, private employee, residing professionally in 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

who appoints as secretary Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices;

2. Change of the registered office of the Company to 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

3. Appointment of Mr Sébastien JUHEN and Mrs Maria Teresa ZAPPIA as member of the board of directors of the company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to change the registered office of the company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides furthermore to subsequently amend article 4, first paragraph of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors."

Third resolution

The meeting decides to appoint two additional directors with effect as of 3 February 2014 for a period ending whith the Annual General Meeting to be held in 2016:

- Mr Sébastien JUHEN, born on 23 February 1979 in Lyon, France, with professional address at 32, rue de Malatrex, CH-1201 Geneva, Switzerland;

- Mrs Maria Tereza ZAPPIA, born on 17 November 1966 in Marsala, Italy, whith professional address at 32, rue de Malatrex, CH-1201 Geneva, Switzerland.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BlueOrchard Asset Management (Luxembourg) S.A.», avec siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par Maître Jëlle BADEN,en date 26 Juin 2012, enrgeisté au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170191 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2072 du 21 août 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hoa LE, employé privé, demeurant professionnellement au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxemborg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Transfert du siège social de la Société au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3. Nomination de Monsieur Sébastien JUHEN et Madame Maria Tereza ZAPPIA comme nouveaux membres du conseil d'administration.

4. Divers.

Après avoir été approuvé de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide également de modifier en conséquent l'article4, paragraphe un des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaire avec effet au 3 février 2014 et pour une durée se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2016, nommés ci-après:

- Monsieur Sébastien JUHEN, né le 23 février 1979 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 32, rue de Malatrex, CH- 1201 Genève, Suisse;

- Madame Maria Tereza ZAPPIA, né le 17 novembre 1966 à Marsala, Italie avec adresse professionnelle au 32, rue de Malatrex, CH-1201 Genève, Suisse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Le, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2014. Relation: LAC/2014/9637. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035768/119.

(140040672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

GELF Investments (Lux) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.053.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014036423/14.

(140041950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Fritz Neuhöfer Fourrage Exclusif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 146.716.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036412/9.

(140041294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

FRISCH RAMBROUCH Autocars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.665.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koetschette, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036411/10.

(140041511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

FRATELLI International, Société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25c, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.390.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 mars 2014, à LUXEMBOURG, boulevard du Prince Henri, 25

Il résulte des décisions prises à l'unanimité, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 mars 2014, que:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1) Le mandat de l'administrateur. Monsieur CASSINARI Romanic, demeurant à 88 Allée des Cabris F-06250 Mougins, est révoqué avec effet immédiat.

2) Le mandat de l'administrateur, Monsieur CASSINARI Rafael, demeurant à 14 Avenue Guillabert F-660 Antibes, est révoqué avec effet immédiat.

Pour le conseil d'administration
Nicolas SCHOCK
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014036409/18.

(140041329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Fenster-Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.039.

—

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- GROUPE MARECHAL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 119.267; hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Nico MARECHAL, Unternehmer, wohnhaft zu L-9189 Vichten, 1, Um Knapp;

2.- Frau Ulrike ZAHREN, Diplom-Ingenieurin, geboren zu Neuerburg (D), am 27. August 1967, wohnhaft zu L-4175 Esch-sur-Alzette, 13, rue Pierre Kersch,

Die Gesellschafter haben den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass die Gesellschafter die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FENSTER-ECK S.à r. l." mit Sitz in L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 99.039 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 11. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 361 von 1. April 2004, ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung nicht mehr abgeändert (hiernach „die Gesellschaft").

I. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Übertragung der Gesellschaftsanteile

III.- Aus einer Kapitalerhöhung aufgenommen durch den amtierenden Notar vom 28. Dezember 2011 geht hervor, dass die Gesellschaft GROUPE MARECHAL S.à r.l. Anteilhaberin von der Hälfte der Anteil der Gesellschaft FENSTER-ECK S.à r. l., gemäss der Einbringung einer Sacheinlage von Anteilen, wurde.

Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung der Gesellschaft GROUPE MARECHAL S.à r.l. gehören die Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FENSTER-ECK S.à r. l. den Anteilhabern wie folgt:

- GROUPE MARECHAL S.à r.l., vorgenannt,
fünfzig Anteile 50
- Frau Ulrike ZAHREN, vorgenannt,
fünfzig Anteile 50
Total: einhundert Anteile 100

Frau Ulrike ZAHREN und Herr Nico MARECHAL, beide vorgenannt, handelnd in ihren Eigenschaften als administrativen beziehungsweise technischen Geschäftsführer der Gesellschaft "FENSTER-ECK S.à r. l.", erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Ausserordentliche Generalversammlung

II.- In ihren Eigenschaften als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg zur Adresse in L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle;

2. Abänderung des Artikels 2, Absatz 1 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Sonstiges.

und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg zur Adresse in L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle, mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert.

Art. 2. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Kehlen".

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Kehlen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigen der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: N. MARECHAL, U. ZAHREN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1006. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 11. März 2014.

Référence de publication: 2014036396/67.

(140041932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Fermaca Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.151.

—

In the year two thousand and fourteen, on the third day of January,

before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Fermaca Global, L.P., a limited partnership incorporated and governed under the laws of Canada, having its registered office at 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto, Ontario M5L 1B9, Canada, represented by its general partner FERMACA LTD., having its registered office at 44 Chipman Hill Suite 1000, Saint John NB, E2L 2A9, Canada, registered in New Brunswick, Canada under number 634359,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fermaca Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.151 (the Company). The Company was incorporated on 6 November 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 8 on 8 January 2008. The articles of association of the Company have not been amended since that date.

The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To suppress the nominal value of the shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. To convert, with effect as of January 1, 2014, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with the EUR/USD exchange rate as published by the European Central Bank on December 31, 2013.

3. To reintroduce a nominal value one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) per share.

4. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of January 1, 2014, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, in accordance with a 1.38 EUR/USD exchange rate as published by the European Central Bank on December 31, 2013 into seventeen thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 17,250), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) per share, and further acknowledge that the share capital of the Company is set at seventeen thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 17,250), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) each.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is fixed at seventeen thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 17,250), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespective of their class, the Share) in registered form, with a par value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) each, all subscribed and fully paid-up, divided into (i) eleven thousand seven hundred (11,700) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one hundred (100) class A «tracker» shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), one hundred (100) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), one hundred (100) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), one hundred (100) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), one hundred (100) class E «tracker» shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), one hundred (100) class F «tracker» shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share), one hundred (100) class G «tracker» shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share), and one hundred (100) class H «tracker» shares (collectively, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder. Each Share entitles its holder to one vote."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A COMPARU:

Fermaca Global, L.P., un limited partnership, constitué et régi par les lois du Canada, ayant son siège social à 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto, Ontario M5L 1B9, Canada, représenté par son associé commandité, FERMACA LTD., ayant son siège social au 44 Chipman Hill Suite 1000, Saint John NB, E2L 2A9, Canada, immatriculée au New Brunswick, Canada sous le numéro 634359,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Fermaca Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 134.151 (la Société). La Société a été constituée le 6 novembre 2007 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 8 le 8 janvier 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.

2. Conversion, avec effet au 1 er janvier 2014, du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2013.

3. Réintroduction d'une valeur nominale d'un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) par part sociale.

4. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

5. Divers.

I. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 1 er janvier 2014, le capital social de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD), afin que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, soit converti, conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2013 (à savoir EUR 1 = USD 1,38), en dix-sept mille deux cent cinquante dollars américains (USD 17.250), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) par part sociale et note que le capital social de la Société est donc de dix-sept mille deux cent cinquante dollars américains (USD 17.250) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominal de un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille deux cent cinquante dollars américains (USD 17.250), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale) ayant une valeur nominale de un dolllar américain trente-huit cents (USD 1.38) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en (i) onze mille sept cents (11.700) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) cent (100) parts sociales de classe A «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), cent (100) parts sociales de classe B «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), cent (100) parts sociales de classe C «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), cent (100) parts sociales de classe D «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), cent (100) parts sociales de classe E «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E), cent (100) parts sociales de classe F «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe F

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

et, individuellement, une Part Sociale de Classe F), cent (100) parts sociales de classe G «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G), cent (100) parts sociales de classe H «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), (collectivement les Parts Sociales Tracker et individuellement une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés et individuellement un Associé. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014036390/160.

(140041541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Silverback Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.735.

—

Extrait de la convention de cession de parts datée du 13 novembre 2013

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, en vue de la mise à jour des informations y inscrites, que le siège social des associés de Silverback Investments S.à r.l. a été modifié comme suit:

- Le siège social de la société «7503750 CANADA INC.», inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 750375-0, a été transféré au 420, Notre Dame West, 3e étage, Montréal H2Y 1V3, Québec (Canada).

- Le siège social de la société «9219-8431 QUÉBEC INC», inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1166431123, a été transféré au 420, Notre Dame West, 3e étage, Montréal H2Y 1V3, Québec (Canada).

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 13 novembre 2013, la société de droit canadien «7503750 CANADA INC.», ayant son siège social au 420, Notre Dame West, 3e étage, Montréal H2Y 1V3, Québec (Canada), inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 750375-0, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société Silverback Investments S.à r.l. de la manière suivante:

- 420 parts sociales ordinaires de catégorie A;

- 420 parts sociales ordinaires de catégorie B;

- 420 parts sociales ordinaires de catégorie C;

à la société «9219-8431 QUÉBEC INC», une société de droit canadien, ayant son siège social au 420, Notre Dame West, 3e étage, Montréal H2Y 1V3, Québec (Canada), inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1166431123.

Suite à la convention de cession de parts sociales précitée, 9219-8431 QUÉBEC INC. est désormais l'associé unique de Silverback Investments S.à r.l. et détient:

- 4.190 parts sociales ordinaires de catégorie A;

- 4.190 parts sociales ordinaires de catégorie B;

- 4.190 parts sociales ordinaires de catégorie C;

- 10 parts sociales privilégiées de catégorie A;

- 10 parts sociales privilégiées de catégorie B;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 10 parts sociales privilégiées de catégorie C.

Il est également porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, en vue de la mise à jour des informations y inscrites, que l'adresse de Michel Vincent, Gérant A, a été modifiée comme suit:

4383, du Liseron, St-Bruno, Québec, Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Michel Vincent / Jean-Michel Hamelle

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014036086/40.

(140040509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

—

L'an deux mille quatorze, le treize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable «CLEOME INDEX» (ci-après «la Société»), avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72234.

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 938 du 8 décembre 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial numéro 846 du 30 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Blandine Kissel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Geneviève Haury, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Djamel Dahman, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le Luxemburger Wort, le Lëtzebuerger Journal et le Mémorial C en date des 10 et 29 janvier 2014.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs en date du 10 janvier 2014.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 8.614.851,557 actions en circulation, 39.008 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 6 janvier 2014 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;

2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette de sorte que que le premier alinéa de l'article 4 et le 5 ème alinéa de l'article 24 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. 1 er alinéa.** Le siège social de la SICAV est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

« **Art. 24. 5 ème alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la SICAV ou à tout autre endroit au Luxembourg ....»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente, de sorte que l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Dans toute la mesure permise par la Loi de 2010, et en conformité avec les documents relatifs à la vente, un Compartiment de la SICAV pourra souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres Compartiments de la SICAV.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV de sorte que le 5 ème alinéa de l'article 24 aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la SICAV ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 19 avril de chaque année à 10 heures 30 (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: B. KISSEL, G. HAURY, D. DJAMEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8341. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036328/81.

(140041834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Helong-inf Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.478.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014036435/14.

(140041527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck